



MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
Département de l'Isère
Canton de Grenoble 2
Arrondissement de Grenoble
Convocation du 5 avril 2022

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

Séance du 11 avril 2022. Délibération 2022-27

Le onze avril deux mille vingt-deux à 19 h 00, le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain LAVAL.

Présent(e)s : Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Mouhnir BOUALITA, Stéphanie COLPIN, Mireille PERINEL, Morgan BOUCHET, Anahide MARDIROSSIAN, René VIAL, Angèle ABBATTISTA, Christian REY, Murielle MARSEILLE, Cécile BENECH, Marie-Anne LENOBLE, Pierre HEINRICH, Yanice ZIDOUN, Mariane OBEID, Anne TOURMEN, Florent BERNHEIM, Frédéric ANDRIEU.

Procuration : Frédéric CALVO donne procuration à Stéphanie COLPIN, Norbert COLLIAT donne procuration à Sylvain LAVAL, Hervé POTHIER-DENIS donne procuration à Cécile BENECH, David MARTORANA donne procuration à René VIAL, Alexandra COUTURIER donne procuration à Anahide MARDIROSSIAN, Sophie BEKKAL donne procuration à Angèle ABBATTISTA, Marc DOZIER donne procuration à Virginie LOPEZ, Nawel BEGHIDJA donne procuration à Mariane OBEID, Vincent GOSSE donne procuration à Pierre HEINRICH, Christian GROS donne procuration à Anne TOURMEN

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, René VIAL a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : Mireille PERINEL

Objet : FINANCES – Autorisation de demander une subvention à la Région AuRA pour le projet réhabilitation de l'hôtel de ville phase 2

Malgré un contexte budgétaire contraint, la Région a souhaité agir pour stimuler et conforter les dynamiques de développement et les initiatives des communes, qui peuvent générer des activités nouvelles, soutenir l'activité économique locale, développer leur attractivité et contribuer ainsi au maintien de la qualité des services publics locaux. Plusieurs dispositifs régionaux de soutien aux communes ont été déployés entre 2016 et 2021 notamment le Bonus relance pendant la phase la plus aigüe de la crise sanitaire en 2020 et 2021. Au regard du succès de ces dispositifs d'intervention la Région souhaite conforter son soutien et intervenir en accompagnement des communes qui souhaitent investir.

La ville souhaite déposer un dossier de demande de subvention au titre du contrat Région ville pour son projet de rénovation énergétique de l'Hôtel de ville, phase 2, de la médiathèque et de ses bureaux.

Le rapporteur entendu,
Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux,
Après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention au titre du contrat Région ville pour son projet de rénovation énergétique de l'Hôtel de ville, phase 2, de la médiathèque et de ses bureaux.

VOTE : POUR : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 13 avril 2022

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire,
Sylvain LAVAL

